

Conseil d'administration du 6 juillet 2014

OPÉRATIONS DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT RÉGION 2015 - 2020

Réfection du clos des bâtiments de l'I.U.T. de TOURS sur le site Jean luthier

Document de présentation de l'opération

Le contrat de projet État-Région 2007-2013 prévoyait une opération de réfection du clos des bâtiments sur le site Jean luthier. L'objectif de cette opération était double :

- d'une part, procéder à la mise en sécurité des façades pour supprimer les risques de chute d'éléments de façade et de vitrages
- d'autre part d'améliorer les performances thermiques des bâtiments en remplaçant les menuiseries existantes simples vitrage et en mettant en œuvre une isolation par l'extérieur.

Une étude de faisabilité portant sur l'ensemble des bâtiments du site a permis d'estimer le coût des travaux pour l'ensemble des bâtiments en fonction de plusieurs scénarios, le coût global s'échelonnant entre 8,5 M€ et 12,5 M€ selon le scénario retenu.

L'ensemble de l'opération n'a pas pu faire l'objet d'un financement de la part de l'État. Cependant, suite à la décision de prolonger le contrat de projet d'un an, un financement de 1,5 M€ a été mis en place dans le cadre du précédent CPER.

Le CPER 2015-2020 prévoit un financement de 11 M€, permettant ainsi de financer l'opération à hauteur de 12,5 M€.

L'Université envisage de réaliser la réfection du clos de l'ensemble des bâtiments. Cette opération serait réalisée en 3 tranches décomposée comme suit :

- 1^{ère} tranche : Bâtiment E – travaux fin 2015
- 2^{ème} tranche : Bâtiments C & G – travaux en 2016/2017
- 3^{ème} tranche : Bâtiments A & D – travaux en 2017/2018

Les travaux consisteraient à :

- remplacer les menuiseries extérieures existantes par des menuiseries en aluminium avec rupture de ponts thermiques et double vitrage à faible émissivité.
- mettre en place une vêtue avec isolation extérieure et parement en composite à base de ciment.
- assurer la ventilation des locaux par une ventilation simple flux (en option ventilation double flux)
- remplacer les luminaires existants par des luminaires à haute performance et en assurer la gestion par un système « intelligent » prenant en compte des apports naturels et l'occupation des locaux.
- remanier et remplacer les faux-plafonds suite aux travaux d'électricité et de ventilation dans les locaux.